

Certificat d'aptitude à la sécurité du travail en hauteur dans les remontées mécaniques et les domaines skiables - option : opérations suspendues

RS2646 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	230r
Formacode(s)	31701
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	31/12/2021

Certificateur(s)

SYND NATIONAL TELEPHERIQUES DE FRANCE · SIRET : 78485532200045

CPNEFP de la branche des téléphériques et engins de remontées mécaniques

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

à titre d'exemple : conducteurs de télésièges, conducteurs de téléskis, conducteur télécabine électriciens, ouvriers d'entretien, mécaniciens, techniciens de maintenance, pisteurs secouristes...

Au terme de la certification, la personne devra être capable :

- d'utiliser en sécurité les EPI contre les chutes de hauteur et leurs accessoires afin de gérer les risques liés aux situations de travail en hauteur (accès verticale, progression horizontale et en option : opérations suspendues)
- se sécuriser dans les situations de travail en hauteur en exploitation et hors exploitation, en utilisant les différents équipements qui lui sont confiés, dont les EPI
- d'appliquer les consignes de sécurité définies dans l'entreprise
- de vérifier avant utilisation l'état et le bon fonctionnement apparent de ses équipements et les régler
- de rendre compte des anomalies et des difficultés rencontrées lors de l'utilisation des équipements.

La certification permet de vérifier les connaissances et savoir-faire pour évoluer

en toute sécurité sur pylônes et gares, dans le cadre des missions de travail en hauteur dans les remontées mécaniques.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Vérifier avant l'utilisation, la conformité, l'état et le bon fonctionnement apparent des équipements, réaliser leur entretien et leur préservation pour intervenir en sécurité lors de travail en hauteur.
- Intervenir en sécurité dans les situations de travail en hauteur sans protection collective nécessitant le port d'EPI
- Intervenir en sécurité dans les situations de travail en hauteur pour réaliser des opérations suspendues (hors de travail sur corde) et évacuer une personne suspendue :
- Identifier les risques et mettre en place les moyens de prévention ou les consignes de sécurité applicable aux interventions en hauteur

Les compétences suivantes sont évaluées.

Vérifier avant l'utilisation, la conformité, l'état et le bon fonctionnement apparent des équipements, réaliser leur entretien et leur préservation pour intervenir en sécurité lors de travail en hauteur :

- identifier les différents EPI et les dispositifs d'assujettissements.
- Comprendre le fonctionnement des principaux équipements pour les utiliser en conditions optimales de sécurité.
- identifier et contrôler l'état des équipements, repérer les anomalies des points d'ancrage (usure, déformations, oxydations, fissures) et rendre compte des anomalies et des difficultés rencontrées lors de leurs utilisations.

- réaliser les contrôles périodiques (EPI, points d'ancrage, dispositifs d'assujettissement)

Intervenir en sécurité dans les situations de travail en hauteur sans protection collective nécessitant le port d'EPI :

- se déplacer en sécurité en utilisant les ancrages ou les éléments de structure en place pour s'assujettir, (se déplacer en sécurité horizontalement en hauteur et se déplacer en sécurité verticalement)
- Choisir l'accès au poste de travail en prenant en compte les dispositions environnantes, travaux en hauteur : - protégé par des protections collectives
- sans protection collective nécessitant le port d'EPI (visite de lignes de mi- saison, travail en sécurité sur échelle, déneigement, dégivrage, remise d'une sécurité)
- réaliser des travaux en hauteur sans protection collective, nécessitant le port d'EPI (déneigement gare et ligne, dégivrage, travail en sécurité sur échelle, visite de ligne mi- saison, remise d'une sécurité).
- Régler les équipements avant leur utilisation

et effectuer le bon positionnement des accessoires (points d'accrochage des appareils, de transport d'accessoires...)

- Réaliser des opérations de maintenance ou de dépannage en sécurité à proximité de pièces en mouvements
- identifier et analyser les risques

et les dangers spécifiques de l'intervention en mode dégradé et les sur-accidents liés au redémarrage.

Intervenir en sécurité dans les situations de travail en hauteur pour réaliser des opérations suspendues (hors de travail sur corde) et évacuer une personne suspendue :

- réaliser des travaux nécessitant une longue de travail.
- travailler suspendu dans un harnais (vérification des collerettes, réglage de balancier...).
- évacuer une personne suspendue : choisir la manœuvre à mettre en place selon la capacité de la victime à s'accrocher ou pas.
- utiliser les équipements d'évacuation (corde, sangle, mousqueton, le matériel adapté) et la manœuvre d'intervention en fonction de l'état de la personne.

Répertorier les obligations réglementaires et le droit applicable à l'intervenant en hauteur :

- évaluer les cas dans lesquels l'intervenant en hauteur peut se retirer d'une situation de travail dont il pense qu'elle représente un danger grave et imminent pour lui-même ou un tiers.
 - comprendre et appliquer les procédures, les règles, les consignes de travail, fiches de postes, plan d'évacuation.
 - identifier les risques et mettre en place les moyens de prévention ou les consignes de sécurité dans le cas de situations liées à la co-activité, de situations où le travailleur est isolé
- et transmettre l'alerte.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

pas de pré-requis, l'employeur atteste que la personne est apte médicalement à travailler en hauteur.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/12/2021

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RS5575

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Domaines Skiabiles de France

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/2646/>

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	136
Montant total engagé	52 966 €
Coût moyen par dossier	389 €
Durée moyenne	9 h
Période	01/2020 – 12/2021
France compétences	99 %
Reste à charge titulaire	1 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.